



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et sports : statistiques

Question écrite n° 46469

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui fournir des indications sur les programmes de coopération et d'aides vers les administrations de pays étrangers qui existent dans son ministère. Il souhaite en particulier connaître les pays avec lesquels ces actions sont engagées, ainsi que leur coût pour l'État français.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative met en place des actions d'aide et de coopération dans le cadre de protocoles de coopération en matière de sports et/ou de jeunesse, avec les pays suivants : Algérie, Allemagne, Andorre, communauté française de Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Espagne, Finlande, Hongrie, Liban, Luxembourg, Maroc, Pologne, Québec, Roumanie, Slovaquie, République tchèque et Ukraine. Le coût total de ces actions s'élevait à près de 300 000 euros pour 2004. Ces actions portent notamment sur des échanges d'experts et de formateurs, en particulier dans les domaines suivants : coopération sportive : organisation et gestion du sport à l'échelon national et local, formation d'entraîneurs et d'experts du sport, lutte contre le dopage, lutte contre la violence, promotion du sport féminin, promotion du sport pour les personnes handicapées, promotion du français, langue du sport. Coopération en matière de jeunesse : participation et information des jeunes, formation des animateurs de jeunesse, pratiques culturelles des jeunes. En outre, le ministère est le principal contributeur de la conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES). Sa contribution s'est élevée à 735 572 euros en 2004. La CONFEJES est une instance de concertation entre ministres en charge de la jeunesse et des sports de 39 États et gouvernements membres : Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Canada/Québec, Canada/Nouveau-Brunswick, Cap-Vert, Centrafrique, communauté française de Belgique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, République démocratique du Congo, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, et Vietnam. La Guinée équatoriale et l'ancienne République yougoslave de Macédoine disposent par ailleurs du statut d'observateur. Dotée d'un budget de 2 142 000 euros en 2004, elle administre également trois programmes de coopération administrative et d'aide au développement du sport et de promotion de la jeunesse : programme I : programme d'appui aux politiques nationales de jeunesse et de sports pour un développement durable ; programme II : programme de promotion de la jeunesse et de développement des sports ; programme III : programme CONFEJES de la formation et de perfectionnement des cadres. Le ministère entretient également des actions de coopération en direction de ses vingt-quatre partenaires de l'Union européenne en préparation des conseils des ministres éducation, jeunesse et culture et des réunions informelles des ministres des sports.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46469

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7094

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5145